



Demande d'annulation d'un legs verbal

Par **bxpic**, le **18/06/2009** à **18:54**

Bonjour,

Mon père est décédé en 1989 sans avoir fait aucun contrat de mariage ni donation au dernier des vivants et n'a jamais exprimé ses dernières volontés.

Ma mère nous a alors demandé de signer un leg verbal en sa faveur l'instituant héritière universelle.

Nous avons accepté.

Ma seule entrevue avec le notaire a été le jour de la signature de ce leg soit seulement 1 mois 1/2 après le décès de mon père (rapide je trouve)...

Je regrette aujourd'hui cette signature.

Je constate que le document comporte des abbérations et des corrections + ratures sans en faire état à la fin du dit document.

Puis-je demander la nullité de ce document ?

Sujet épineux n'est-ce pas ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Bruno P.

Par **Carmina**, le **09/09/2009** à **12:18**

bonjour,

g le meme probleme suite au décès de mon père. en fait je souhaite recupéré ma part

d'héritage mais ma mère est toujours vivante.

est ce que vous avez eu gain de cauz ? pouver vous me dire comment je dois faire ?

votre mère n'est pas fâché de cette décision ?

merci de vos aide.

Carmina